



Foyer Pour Tous, Centre Social Educatif et Culturel
9 place Jacques BREL
51370 Saint Brice Courcelles

Accueil Périscolaire
Maternelle- Elémentaire

PROJET PEDAGOGIQUE
2022 – 2023

Table des matières

I. INTRODUCTION	page 3
a) Le contexte	
b) Les données géographiques	
c) Les données humaines	
d) L'organigramme	
II. ORIENTATIONS DU FPTCSEC	page 6
a) Les objectifs pédagogiques	
b) Les relations souhaitées	
III. PARTICIPATION DES PUBLICS	page 8
a) Les modalités de la participation des enfants	
b) Les modalités de la participation des familles	
IV. ORGANISATION GENERALE	page 9
a) Le calendrier scolaire 2022-2023	
b) L'accueil périscolaire du matin	
c) La pause méridienne	
d) L'accueil du soir	
e) Les petites définitions	
V. COMMUNICATIONS	page 15
VI. L'EVALUATION ET LES BILANS	page 15
VII. ANNEXE	page 16

I. INTRODUCTION

a) Le contexte

Structure associative loi 1901, le Foyer Pour Tous - Centre Social Educatif et Culturel a pour vocation d'être « un lieu de vie à part entière - des enfants et des jeunes- permettant une préparation à la vie adulte¹. »

Le projet Éducatif pose des valeurs, fondement de toute action :

- L'éducation par tous, avec et pour tous,
- Un lieu de démocratie participative,
- Le droit aux sports, au loisir et à la culture pour tous,
- Une valeur fondatrice : la laïcité.

b) Les données géographiques

Adresse des accueils :

Foyer Pour Tous – Centre Social Educatif et Culturel
9 place Jacques BREL
51370 SAINT BRICE COURCELLES

Tel : 03 26 09 25 81
www.fptcsec.fr

c) Les données humaines

- Les enfants

L'accueil du périscolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés en maternelle et en primaire.

Durant l'année, est attendu de 10 à 210 enfants de 3 à 11 ans : 70 enfants moins de 6 ans, 120 enfants plus de 6 ans.

Ils sont inscrits sur les différents temps d'accueils du périscolaire, réparti sur deux tranches : enfants scolarisés en maternelle et en primaire.

1

- **Les animateurs et les directeurs**

Taux d'encadrement du Centre Social :
Accueil Collectif de Mineurs de plus de 80 enfants, plus de 80 jours ouvrés. Moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants Plus de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants Le directeur ne peut pas être comptabilisé dans le taux d'encadrement.

Ils seront au nombre de 17 animateurs périscolaires employés au Centre Social, complétés par 5 A.T.S.E.M. de la municipalité (sur le temps du midi).

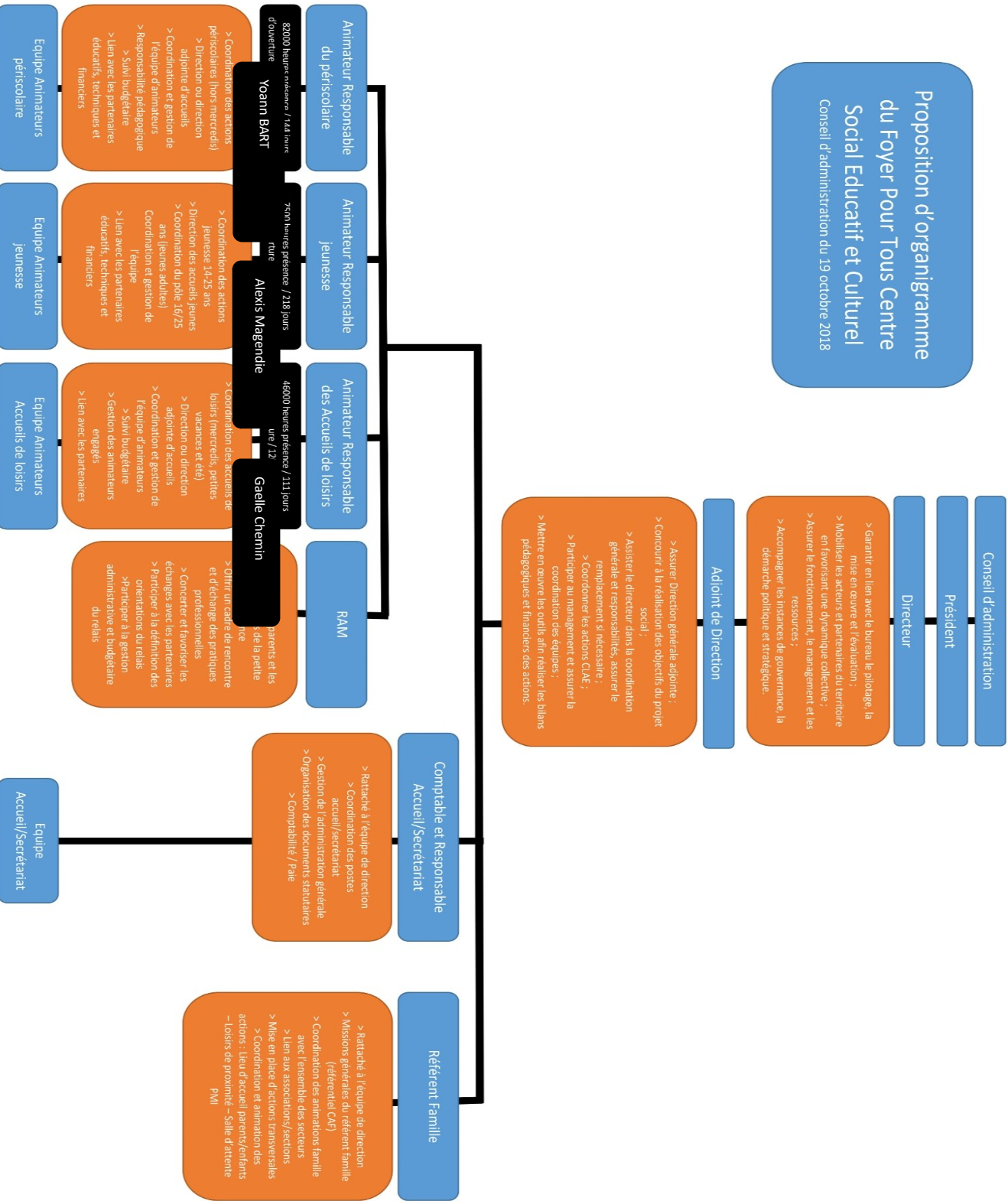
coordinateur	BART Yoann	RESPONSABLE
	BARBIER Emelyne	RESPONSABLE ADJOINTE
Animation	MALICET Alexis	Equipe d'animation polyvalente
	DRUELLE Corentin	
	HAGUENIN Hélène	
	MANNEBARTH Ludivine	
	ERNST Naoëlle	
	JOLLY Anita	
	FAUSSADIER Billy	
	VIVENSANG Loic	
	DRUELLE Morgane	
	BEGUE Honorine	
	JADOUY Loubna	
	BRELET Aurélie	
	GABRELLE Célia	
	HADJ SADOON Coralie	
	ALCOSER Hugo	
MANSOUR Camille		
LOUDIN Alexandre		
		STAGIAIRES BPJEPS
A.T.S.E.M.	PAULINE DAUTREPPE	
	LAURENCE BERTRAND	
	SOPHIE ROUABAH	
	FANNY HUAT	
	MURIELLE HUBERT	

- **Le personnel de service**

Restauration scolaire : DECOULEUR Natacha (employée)

Personnel d'entretien : NADIA/ CEDRIC/MARIA

Proposition d'organigramme du Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel Conseil d'administration du 19 octobre 2018



d) Organigramme

II. ORIENTATIONS DU FPTCSEC

A l'image et en appui de la vocation du FPTCSEC, le périscolaire sera organisé afin de répondre au mieux au besoin d'autonomie et de découverte de chaque enfant.

Les intentions éducatives de la structure sont en lien avec l'ensemble du territoire. Ces objectifs sont formalisés au niveau territorial par un Projet éducatif territorial - PEDT puis s'adapte au FPTCSEC.

Intentions éducatives territoriales - PEDT	Intentions éducatives du FPTCSEC
Garantir la continuité de l'éducation et viser la réussite scolaire pour tous	Respecter le rythme de vie de chaque enfant
Consolider pour chaque enfant une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement	La mise en place d'une organisation permettant d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités variées et innovantes.
Développer le savoir-vivre ensemble pour faire de la commune un territoire solidaire et respectueux	La mise en place de lieux d'éveils, d'expressions des enfants et des jeunes. Un lieu favorisant les nouvelles relations et une ouverture sur le monde.

a) Les objectifs pédagogiques

L'enfant a une place centrale dans notre manière d'organiser les accueils dans le souci de répondre à certains objectifs.

Les voici.

- Répondre aux besoins de découverte du monde qui les entoure, en leur offrant un environnement et des activités riches, dans différents domaines, en particulier sportifs et artistiques, scientifiques et techniques.
- Favoriser la participation des enfants en leur permettant de s'approprier leurs espaces de loisirs, de faire des choix, de s'y impliquer, d'y participer activement, de faire des propositions, de prendre des initiatives.
- Offrir un cadre rassurant, éducatif et ludique aux enfants.
- Etre transparent avec les familles sur la journée de l'enfant :
 - en favorisant les rencontres individuelles,
 - en organisant régulièrement des expositions des réalisations des enfants,
 - en communiquant par le biais du journal de la commune.
- Etre attentif à son rythme de vie dans la journée : fréquentation très étendue du périscolaire, fatigue, sollicitation extérieur, envie de l'enfant, contraintes des familles.
- Travailler sur la bienveillance enfants/enfants, animateurs/enfants et animateurs/animateurs
- Mettre l'accent sur la cohésion de groupe et la solidarité entre animateurs.

b) Les relations souhaitées dans le centre

L'équipe pédagogique considère que la qualité des relations entre les différents acteurs est une base primordiale pour que le projet se déroule dans de bonnes conditions.

Les relations abordées :

<p>Enfants enfants</p>	<p><i>L'équipe d'encadrement souhaite que les relations entre les enfants soient fondées sur la bonne entente, l'entraide, la camaraderie et l'amitié. Elles devront permettre aux enfants de vivre leurs temps libres dans un esprit de tolérance et de respect mutuel.</i></p> <p><i>Favoriser l'écoute mutuelle, que chacun puisse entendre les émotions ressentis permet de désamorcer certains conflits.</i></p>
<p>Animateurs enfants</p>	<p><i>L'enfant attend de ses animateurs qu'ils soient des référents, des points de repères : c'est à eux que les enfants doivent pouvoir s'adresser.</i></p> <p><i>Son cerveau est encore en développement, ce qui limite son aptitude à savoir faire ce que la société attend de lui. Il apprend auprès des adultes qui s'occupent de lui la journée et à ce titre les animateurs sont à l'écoute des enfants. Soyons cohérent, les animateurs appliquent à eux-mêmes ce qu'ils demandent aux enfants : exemple on n'aura du mal à calmer un enfant agité si nous lui crions dessus ou si nous sommes nous-même en colère. L'enfant comprendra mieux ce qu'on attend de lui si l'animateur pose des mots juste et cohérent.</i></p> <p><i>L'animateur développe avec les enfants un climat de confiance et de compréhension : favoriser le dialogue constructif, analyser le comportement de l'enfant en cherchant une solution en équipe afin de trouver une solution adaptée.</i></p> <p><i>Les animateurs et les enfants doivent être heureux ensemble et partager des moments agréables.</i></p> <p><i>Animateur comme enfant, chacun doit pouvoir trouver sa place et s'y sentir bien.</i></p> <p><i>L'équipe sera particulièrement attentive à la fatigue de chaque enfant, qui pourrait favoriser les conflits de toutes natures (verbal ou physique).</i></p>
<p>Animateurs centre social familles école</p>	<p><i>Dans le cadre d'un souhait de coéducation, une attention toute particulière sera portée par l'ensemble de l'équipe à la qualité des relations avec les familles et les écoles.</i></p> <p><i>Tout doit être mis en œuvre pour que ces relations soient confiantes et respectueuses du statut des uns et des autres.</i></p> <p><i>Les meilleures relations sont à rechercher dans un souci particulier de ne pas (même indirectement) opposer l'enfant à sa famille ou à ses enseignants. L'idée étant d'avoir une cohérence globale des acteurs éducatifs. L'animateur a le devoir de discrétion. Ce qui pourrait être fait ou dit restera confidentiel entre les personnes et vous.</i></p> <p><i>D'autre part, tous les outils permettant une bonne circulation de l'information entre le centre, les familles et les écoles seront mis en œuvre.</i></p> <p><i>Concernant l'équipe en elle-même, elle doit être solidaire et favoriser le partage dans le respect mutuel : partage des idées, partage des savoirs, soutien dans les difficultés du quotidien.</i></p>
<p>Animateurs enfants intervenants</p>	<p><i>Pendant les interventions des techniciens spécialisés, les animateurs restent les référents des enfants.</i></p> <p><i>Ils continuent d'assurer leur protection affective, morale et physique, facilitent la relation avec l'intervenant et motivent les enfants. Les temps d'animations techniques doivent être entendus comme de véritables espaces de formations continues des animateurs.</i></p>

III. PARTICIPATION DES PUBLICS

a) Les modalités de la participation des enfants et des jeunes

Les enfants, futurs citoyens de demain, doivent trouver au sein de l'accueil périscolaire un véritable espace de liberté d'initiatives et d'actions.

Tout d'abord, durant les inscriptions aux ateliers découverte, l'enfant se retrouve à devoir faire ses propres choix.

En effet, c'est lors d'un entretien individuel avec l'enfant qu'on lui propose les activités du trimestre. En fonction de ses envies et de ses contraintes, il choisit ce qui lui paraît le mieux.

Il était important que l'enfant puisse choisir sans contraintes, sans pression, ni de sa famille, ni de ses camarades.

Ensuite dans la proposition régulière du choix des activités. Des outils adaptés à chaque tranche d'âge seront mis en place durant l'année afin de recueillir leur avis et leurs envies.

Conseil des enfants :

Mise en place du conseil des enfants durant la pause méridienne. Il démarre courant octobre et concerne 10 à 14 enfants de CM1/CM2 qui s'engagent pour l'année. Une plaquette d'information sera distribuée à tous les enfants qui pourraient y participer. L'animateur référent devra à terme se positionner comme un accompagnateur de projet. *Les enfants mangent ensemble le jour du conseil dans le but de favoriser le lien et la cohésion de groupe (sauf contexte de pandémie à l'heure de l'écriture du projet).*

b) Les modalités de participation des familles

Les familles occupent une place centrale dans le projet de l'accueil périscolaire. Au-delà de l'indispensable communication quotidienne avec l'ensemble des familles, d'autres modalités vont être développées.

La restitution des activités du périscolaire :

- Nous organisons essentiellement des journées de découverte à la fin de chaque période. Au cours de ces journées les familles peuvent découvrir et participer aux activités qui ont été proposées aux enfants.
- En parallèle, certaines activités sont photographiées ou filmées et transmises aux familles qui le désirent sur des clés USB.
- Nous publions des articles une fois par mois un article dans le journal local.

IV. ORGANISATION GENERALE

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 4 février 2023 Reprise des cours : lundi 20 février 2023	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023	Fin des cours : samedi 18 février 2023 Reprise des cours : lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 8 avril 2023 Reprise des cours : lundi 24 avril 2023	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 Reprise des cours : mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.



MENJS - Juillet 2021

L'ouverture des accueils périscolaire commence le Jeudi 1 Septembre 2022 au matin et se termine Vendredi 7 Juillet 2023 au soir.

Réunion de préparation : Le mercredi 31 Aout 2022 est réservé à la préparation de la rentrée pour toute l'équipe d'animation et de direction du Centre Social. Le personnel A.T.S.E.M. sera présent.

b) L'accueil périscolaire du matin

Public accueilli : enfants scolarisés de la maternelle à l'élémentaire. L'accueil est soumis à une inscription préalable et obligatoire auprès du secrétariat du centre social. Les enfants sont inscrits au trimestre.

Lieu d'implantation :

Centre Social Educatif et Culturel
9 place Jacques BREL
51370 Saint Brice Courcelles

Horaires de fonctionnement :

L'accueil commence à partir de 7h30 jusque 8h15.

Moyen humain :

1 animateur maternelle/1 animateur primaire1 (CP-CE1-CE2) / 1 animateur primaire 2 (CE1-CE2-CM1-CM2)

Accueil type :

7h30 à 8h10 : accueil échelonné, petites activités calmes sont proposées.

Les enfants ont la possibilité de prendre leurs petit déjeuner (fourni par les parents).

8h15 : les animateurs accompagnent les enfants dans leurs écoles respectives.

Pour la maternelle : Les animateurs accèdent à l'école par la rue de la commune, ils badgent à la porte et entre dans l'école. Ils déposent les enfants classes par classes en faisant la passation avec les maitresses.

Pour les primaires entre 8h20 et 8h30 à l'école en accompagnant les enfants dans leurs cours respectivent.

c) L'accueil périscolaire du midi (pause méridienne)

Public accueilli : enfants scolarisés de 3 à 11 ans. L'accueil est soumis à une inscription à la marie de Saint Brice Courcelles contrairement aux accueils du matin et du soir. Ces inscriptions sont valables pour une période (vacances à vacances).

Lieu d'implantation : Lieux d'activités (en fonction des spécificités) :

	Lieu principal	Lieux annexes				
Nom :	Centre social	Restauration scolaire	Ecole maternelle P.KERGOMARD	Ecole Primaire J. PREVERT	Gymnase Salvador Allende	médiathèque
Adresse		Place Jacques BREL	Rue Robespierre	Rue de la	Rue de la Croix	

	9 place Jacques BREL			Croix Labesse	L'abbesse	Place jacques Brel
Tel :	03 26 09 25 81	03-26-09-07-65		03-26-09-40-79	03-26-09-07-65	03-26-09-07-65
Complément d'information	Directeur Mr Deutsch	mairie	Directrice Mme LEUK	Directeur Mme Maillart	mairie	mairie

Précision : le personnel A.T.S.E.M., mis à disposition par la commune est présent de 11h30 à 13h30. Selon une rotation établit à l'avance.

Les animateurs mangent à table avec les enfants en se positionnant de manière à se répartir les tables équitablement. Ils doivent aussi montrer l'exemple aux enfants (Goûter, trier, nettoyer ...).

Horaires et fonctionnement :

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation à partir de 11h30 jusque 13h30.

Maternelles : Les animateurs doivent se rendre à la porte visio puis rentrer dans l'école et récupérer les enfants au centre de l'école. Les enfants allant à la cantine seront rassemblés par les maitresses qui fera la passation avec les animateurs en les informant sur les absences et en vérifiant que les listes de chacun correspondent. L'animateurs les notes sur sa sortie de classe. Ils vont ensuite prendre le déjeuner jusqu'à 12h30 maximum. Les activités sont ensuite mises en place pour pouvoir retourner calmement à l'école à 13h15 en passant par la porte rue de la commune (rentrer à l'intérieur avec le badge et ramener dans les classes après le passage au toilette et la mise des chaussons.)

Du fait de l'arrêt de la sieste en PS, les Atsem et une animatrice partent à l'école après le déjeuner pour mettre en place de la relaxation ainsi que des activités.

Pour les APC, les animateurs responsables(ATSEM) des petites sections récupèrent les enfants concernés et les déposent aux maitresses à 12h50.

Le retour à l'école se fait par la rue de la commune, les animateurs badgent à la porte et entre dans l'école. Ils déposent les enfants classes par classes en faisant la passation avec les maitresses.

Primaires : Les animateurs doivent se rendre dans les couloirs pour les primaires 1, dans la cours du bat2 pour les classes de Mme Vallois et Mme Edot et devant les classes dans le hall intérieur (Rez-de-chaussée) pour les classes de Mme Gadouin et Mme Ruffy. Les Animateurs font la passation avec les maitresses en vérifiant que les liste de chacun correspondent et en indiquant les absences sur les sorties de classes.

Les primaires 1 se rendent au déjeuner jusqu'à 12h30 maximum puis enchainent avec leurs activités avant de retourner à l'école pour 13h20-13h30. Les enfants doivent être rangé dans la cour des P1 par classe.

Les primaires 2 se rendent en activités jusqu'à 12h30 maximum puis enchainent avec le déjeuner avant de retourner à l'école pour 13h20-13h30. Les enfants doivent être rangés dans la cour des P2 par classe.

Pause méridienne type :

Avant chaque début de trimestre, la commune nous communique les inscriptions. Ces listes restent provisoires, car les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants la veille (jusque 16h). Les listes sont envoyées la veille pour le repas du lendemain midi.

Chaque matin, l'équipe de direction répartira une partie de l'équipe d'animation pour respecter les taux d'encadrements définis par le ministère Jeunesse et Sport. L'animateur prendra sa liste et se rendra à l'école pour reprendre les enfants concernés. Attention aux changements de dernières minutes.

Le temps du repas :

La pause méridienne organise 2 types de restauration :

1. L'ensemble des maternelles et des primaires 1 déjeunent dans la restauration scolaire (dans les Algeco cette année) de 11h30 à 12h30.
2. Un deuxième service est organisé de 12h35 à 13h30 pour les primaires 2 (dans les Algeco cette année).

Chaque animateur responsable de son groupe classe est attentif à ce que les enfants goûtent à chaque plat proposé (ne serait-ce qu'une bouchée).

Seuls les Projets d'accompagnement individuel dérogent à cette règle. Voir règle des PAI, les allergies et régimes alimentaires.

Pour les plus jeunes (Petite Section), un espace leur est réservé avec un mobilier et des ustensiles adaptés à leur âge. Ils sont accompagnés tout le long du repas par les ATSEMS de l'école maternelle et une animatrice afin de permettre un accompagnement plus serein sur leurs premiers pas dans la collectivité.

d) L'accueil périscolaire du soir

Public accueilli : enfants scolarisés de 3 à 11 ans de la maternelle à l'élémentaire

Lieu d'implantation :

Centre Social Educatif et Culturel
9 place Jacques BREL
51370 Saint Brice Courcelles

Horaires de fonctionnement : 16h30-18h30

Maternelles : L'équipe prend en charge les enfants concernés directement dans les classes à 16h25 en passant par la rue de la commune.

Fin de l'accueil du Centre Social à 18h30.

Primaires : Les animateurs prennent en charge les enfants concernés au même endroit que le midi.

Fin de l'accueil du Centre Social à 18h30.

Accueil type :

16h30 : Prise en charge des enfants dans les écoles par l'équipe d'animation.

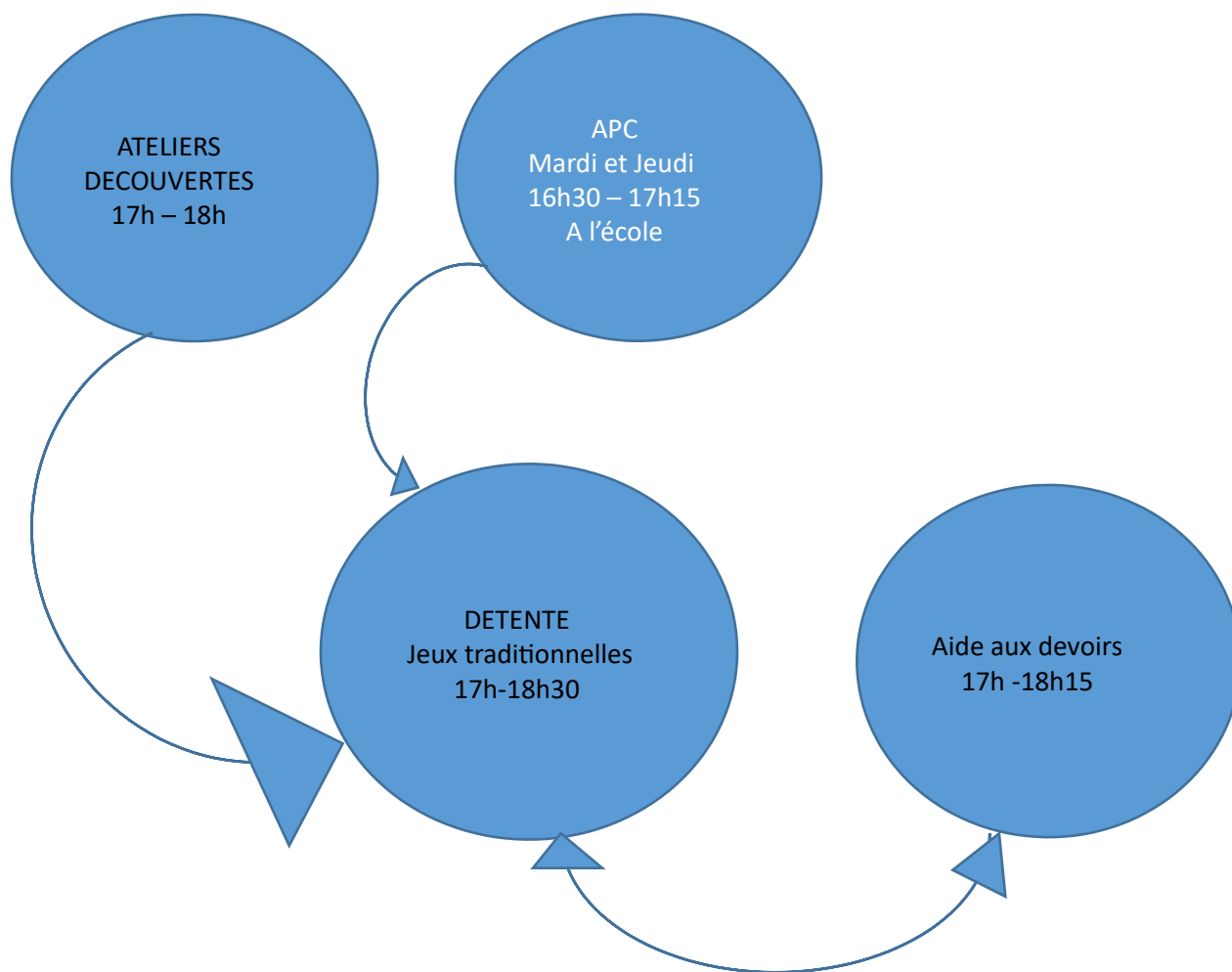
16h30 à 17h Les enfants rejoignent leur salle d'activité pour y prendre leur goûter.

17h à 18h Activités détente/ ateliers découverte/aide aux devoirs

18h à 18h30 activités de détente pour tous/aide aux devoirs

Le soir l'enfant a plusieurs possibilités :

-soit il participe aux activités détente. Après le goûter les animateurs proposent aux enfants de participer aux jeux traditionnels et/ou à l'aide aux devoirs.



- Soit il s'inscrit sur un atelier découverte.

Concernant les ateliers découverte, ils ont été mis en place pour répondre aux besoins de l'enfant de devenir acteurs de ses loisirs. C'est une préoccupation de tous les secteurs et le périscolaire essaie au travers de ses propositions de mettre le choix de l'enfant en avant (c'est une valeur du conseil des enfants également)

En effet, les animateurs et régulièrement des membres d'associations de la commune proposent pour une période ou un trimestre des ateliers spécifiques dans lesquels l'enfant va pouvoir s'épanouir, apprendre, vivre et découvrir de nouvelles expériences que ce soit dans les domaines sportifs, artistiques, scientifiques ou culturels.

Le programme est alors présenté aux enfants, qui iront s'inscrire eux même et seul auprès des responsables sur un atelier découverte. Il est bien expliqué à l'enfant au moment de faire son choix qu'il s'engage sur une longue période et qu'il est important qu'il le fasse pour lui et non pour le copain ou pour la famille.

Il a aussi le choix de ne pas s'inscrire dans un atelier certains jours et préférer autre chose comme les activités traditionnelles de détente ou aller à l'aide aux devoirs.

Cette année, les atelier découvertes s'organise de 2 manières :

Pour les maternelles :

2 ateliers découvertes seront proposées chaque soir, 1 atelier créatif et 1 atelier sportif.

Pour les primaires :

Les lundis et les vendredis, 3 ateliers seront proposés aux enfants des primaires 1 et des primaires 2. Il y aura 2 ateliers créatifs et 1 atelier sportifs chaque jour qui devront être adaptée à l'âge des enfants.

Les mardis et les jeudis les ateliers seront aux nombres de 4, 2 ateliers P1 et 2 ateliers P2. Cela afin de permettre au animateurs de mettre en place des ateliers mieux adaptée à chaque tranches d'âges. En gardant le système d'un atelier créatif et d'un atelier sportifs.

Concernant l'aide aux devoirs, ce sont des bénévoles qui occupent cette mission. Les enfants auront donc la possibilité d'y participer sans inscription, sans surcouts pour ses parents, avant ou après ses activités. Encore une fois, l'idée est que l'enfant organise son temps, fasse des choix et décide pour lui-même ce qu'il souhaite faire de son temps après l'école.

Par ailleurs, certains enfants sont peut-être licenciés ou adhérents à un club sportifs ou artistiques dans une association de la commune. Dans ce cas, sur demande des parents, nous pouvons organisés les transferts en fonction de nos possibilités.

Et enfin pour les APCs du soir, les maitresses ramènent les enfants dans leur groupe respectif à 17h15.

e) Des petites définitions

Les ateliers de découvertes

C'est un atelier spécifique qui vise à faire découvrir à l'enfant une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs.

L'équipe est donc sollicitée pour proposer des ateliers **innovants** et adaptés mais pas seulement. Des bénévoles d'associations et sections sont sollicités également afin de multiplier la transmission des savoirs.

Les activités détentés

Ce sont des activités dites courantes comme par exemple les jeux de société, le dessin, les lego, les jeux de construction ou encore l'espace bibliothèque. Ils peuvent passer d'une activité à une autre quand ils le souhaitent.

L'aide aux devoirs

Des bénévoles viennent 3 soirs (lundi, mardi, jeudi) par semaine encadrer les enfants qui le désirent sur leur devoir. Il n'y a pas d'inscription préalable, ce sont les enfants qui choisissent à quel moment ils souhaitent faire leurs devoirs.

V. COMMUNICATION

Les enfants, l'équipe d'animation et la direction, rédigeront des articles lors des informations et événements à destination de l'Info (journal mensuel de la commune), l'Union (presse locale) ...

En amont, une plaquette d'information générale est mise à disposition des enfants, des jeunes, des familles, acteurs éducatifs, partenaires, élus, institutionnelles...

Le secrétariat du Centre Social permet de répondre aux différentes questions des familles et enfants.

Le menu de la restauration scolaire est envoyé aux familles directement par mail et il est disponible sur le site de la commune.

Sera utilisé la voie d'affichage dans les lieux de passage, concernant toutes les informations diverses.

Une communication auprès de tous les acteurs du Centre Social par oral. Réunions, rencontres formelles et informelles. La création d'autres outils de communication est à mettre en place.

VI. L'EVALUATION ET LES BILANS

Évaluation et bilan des actions : des fiches bilans sont à remplir chaque trimestre et à retourner à la direction du Centre Social. Par ce biais, les animateurs feront remonter les points positifs et/ou négatifs sur les différents temps d'accueil.

Évaluation et bilan avec les enfants : les enfants pourront être force de propositions pour améliorer nos accueils chaque fin de trimestre et de manière informelle tout au long des séances.

Le bilan quantitatif

-nombre d'enfant accueilli par accueil en référence à l'année précédente

-nombre d'association ou sections ayant proposées un atelier découverte sur l'année

VII. ANNEXE

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS